



Parc national des Pyrénées

Compte-rendu du groupe charte tourisme durable 08 décembre 2009 à Bagnères de Bigorre

Etaient présents

Roland Castells - Maire de Bagnères de Bigorre
Elisabeth Médard - Maire d'Etsaut
Michel Aubry - Maire de Cauterets
Claude Gaits - Conseiller régional Midi-Pyrénées
Pierre Torrente - Directeur du centre de recherche tourisme et développement durable
Université de Toulouse
Michel Rouffet - ODIT
François Giora - DRT
Alain Bouard - DDEA
Delphine Pambrun - Conseil général des Hautes-Pyrénées
Jean-Pierre Lafon-Manescau - HPTE
Jean-Paul Cournet - Comité départemental handisport des Hautes-Pyrénées
Simon Salle - Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Atlantiques
David Gineste - Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées
Evelyne Merlo - Relais départemental des Gîtes de France des Hautes-Pyrénées
Rozenn Olichon - Gardien de refuge
Alain Dedieu - Fédération Française du Vol Libre
Guy Dauter - Compagnie des guides de haute montagne
Roland Petit - Fédération Pyrénéenne des Accompagnateurs en Montagne
Luc Chabrol - Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
Jean-Marie Classe - Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Jacqueline Ara - Club Alpin Français
Elisabeth Lopez - CPIE Bagnères de Bigorre
Benoît Morel - Béarn Initiatives Environnement
Bernard Choy - Communauté de communes de la vallée d'Aspe
Orange Raveleau - Pays des vallées des Gaves
Lionel Mata - Office de tourisme Gèdre Gavarnie
Marie Toureil - Pôle touristique Luz
Vanina Mallaroni - Pôle touristique Cauterets
Sylvain Lanne - Pôle touristique Azun
Frédéric Hamon - Syndicat Mixte du Haut Lavedan
Marie Hervieu - Parc national des Pyrénées

Audrey Buttifant - Parc national des Pyrénées
Delphine Pelletier - Parc national des Pyrénées
Marcel Guillembet - Parc national des Pyrénées
Jean Burre - Parc national des Pyrénées
Franck Mabrut - Parc national des Pyrénées
Yannick Bielle - Parc national des Pyrénées
Christian Plisson Parc national des Pyrénées

Etaient excusés

François Maitia - Conseiller régional Aquitaine
Jacques Brune -Maire de Beaudéan, Président d'HPTE
Olivier Bessy - Laboratoire SET-UMR 5603 Université de Pau
Joël Marty - DIACT
Comité régional du Tourisme Aquitaine
Comité régional du Tourisme Midi-Pyrénées

Le contexte réglementaire et le projet de charte ont été précisés. La méthodologie de travail du groupe et les objectifs à atteindre ont été abordés. Enfin, un diagnostic sur le tourisme sur le territoire du parc national des Pyrénées a été présenté.

L'ensemble des participants a exprimé ses attentes.

Principes préalables

De nombreuses démarches sont d'ores et déjà entreprises dans le domaine du tourisme durable. La charte du parc national ne révolutionnera pas le domaine. Il faut se projeter à l'échelle de 15 ans et réfléchir quelles seront les attentes.

Aujourd'hui, il y a une dynamique sans charte du parc national. Demain, il devra y avoir une dynamique avec la charte du parc national. La question doit être ce que l'on attend du parc national dans le cadre d'un projet de tourisme durable.

Dans le cœur, un socle incontournable devra être trouvé. Dans l'aire d'adhésion, des mesures d'application devront être déclinées.

L'analyse qui sera menée sur le tourisme durable devra prendre en considération des éléments exogènes : évolution des clientèles, énergie, climat. Une cohérence devra également être trouvée avec les éléments de planification. Il faudra distinguer les recommandations qui s'inscriront dans la charte, projet de développement durable des actions que l'organisme parc national peut mener.

Randonnée pédestre

Une continuité dans le balisage sur les GR est demandée. Une démarche a été entreprise par la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour mettre en place des itinéraires transfrontaliers sur les Pyrénées. D'ores et déjà, des itinéraires transfrontaliers ont été créés en Ariège. Ce type d'itinéraires devrait voir le jour dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. Il est demandé que la signalétique soit mise en place dans le cœur pour permettre la continuité de cet itinéraire.

On note aujourd'hui une multiplication de la signalétique, VTT, GR, PR... La signalétique peut nuire à la qualité des paysages et participer à leurs dégradations. Il est suggéré une certaine vigilance dans ce domaine.

Un juste équilibre doit être trouvé entre une pratique libre et un besoin de signalétique pour s'orienter et le travail des professionnels de l'accompagnement.

Vol Libre

Les pratiquants souhaiteraient pouvoir voler dans le cœur du Parc national des Pyrénées sous certaines conditions. Cette pratique resterait minoritaire car peu d'adhérents pratiquent les vols montagne.

Sur les sites en aire d'adhésion, les pratiquants se sont d'ores et déjà engagés dans de nombreuses démarches de préservation du patrimoine avec en particulier la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Une meilleure coordination des démarches et des pratiques avec les différentes associations de protection de l'environnement est demandée.

Les pratiquants sont des personnes fortement sensibilisées à la protection de l'environnement.

Refuges

Une ouverture hivernale des refuges est-elle possible dans le cœur du parc national ? Deux options peuvent être prises. On peut prendre des mesures draconiennes comme dans certains parcs nationaux espagnols. Où on peut adapter l'ouverture au refuge, à la période, au secteur, à la fréquentation...

Les guides de haute montagne souhaitent continuer à accueillir les touristes et à les accompagner. L'objectif est de créer dans un massif des Pyrénées un réseau d'hébergements à partir de refuges aménagés pour permettre une fréquentation estivale et hivernale. Le massif du Néouvielle se prêterait particulièrement à la mise en place d'un réseau de refuges ouverts en hiver car il est facile d'accès. L'ouverture des refuges en hiver participe à la préservation de l'environnement, pas de déchets et pas d'excréments à l'extérieur. Aujourd'hui, la mise en place de ce réseau est impossible car le maillage n'est pas complet. Il manque un refuge à Aumar. Il faut créer ce réseau de refuges et les ouvrir l'hiver. Le circuit n'aura une vraie valeur touristique que si ce refuge est aménagé.

Ce type de réseau est déjà existant dans les Encantats par exemple. Les professionnels de l'accompagnement sont obligés aujourd'hui pour offrir ce type de prestation de partir dans les Alpes ou en Espagne. Emmener ses clients pyrénéens dans d'autres massifs ne semble pas participer au développement durable.

Afin de proposer autre chose que des agrandissements de stations de ski, une réflexion est en cours pour permettre l'aménagement du refuge d'Aumar.

Les gardiens de refuges se sont professionnalisés. Ils sont aujourd'hui diplômés. Ils sont en relation avec l'ensemble des autres professionnels de la montagne. Il semble important que les gardiens de refuge apparaissent dans la charte du parc national.

Hébergements dans l'aire d'adhésion

De nombreux hébergeurs veulent s'inscrire dans une démarche de développement durable et souhaitent mettre en œuvre des énergies renouvelables (panneaux solaires, microcentrales...). Quel partenariat avec le parc national dans ce domaine ? Quel financement possible pour permettre l'équipement des porteurs de projets ?

Neige

Une réflexion doit être menée pour imaginer ce qu'il peut être fait demain par rapport au manque de neige. Une nouvelle politique de la montagne doit être définie.

Pôles touristiques et Pays

Sur l'aire d'adhésion, diverses politiques contractuelles sont d'ores et déjà développées :

- Pôles touristiques
- Grands sites Midi-Pyrénées
- Pays

Une complémentarité doit être trouvée entre ses différentes politiques et la charte du parc national.

Quel peut être le lien entre la charte et les pôles touristiques ? Les pôles touristiques s'inscrivent dans une logique de tourisme durable. Chaque pôle touristique décline un plan d'actions. Les plans d'actions des pôles touristiques doivent être examinés afin que l'on puisse regarder ce qui est compatible avec la charte.

Le groupe de travail peut présenter les plans d'actions de pôles touristiques et hiérarchiser ce qui peut être complémentaires. Dans le cadre de la charte, la priorité doit être donnée à la préservation du patrimoine plutôt qu'à la neige comme dans les pôles touristiques.

Les Pays ont également lancé des réflexions sur le tourisme durable. Des complémentarités devront être trouvées avec la charte.

Une présentation de la charte européenne du tourisme durable et des différentes démarches de tourisme durable entreprises sur le territoire aux membres du groupe de travail semblerait intéressante.

Urbanisation

Les constructions se multiplient fortement en aire d'adhésion. Seul le cœur du parc national est épargné. La multiplication des résidences secondaires ouvertes uniquement 15 jours par an est également importante. Les villages se meurent. En vallée d'Ossau, un plan d'urbanisation d'Artouste est en cours et parallèlement les communes des Eaux-Bonnes et des Eaux Chaudes se meurent. Un territoire naturel doit impérativement être préservé. Cependant, le problème de l'urbanisation dépasse le parc national. Si l'urbanisation de la plaine se poursuit intensivement, il n'y aura plus de terres fertiles. On a construit partout. On a « mangé la terre ». Parallèlement, les centres bourgs sont vides.

Patrimoine culturel

La richesse du patrimoine culturel des vallées du parc national doit être valorisée. Il y a de très nombreux espaces muséographiques sur le territoire. Certains vivent, d'autres végètent. Des efforts sont à fournir pour revivifier les espaces muséographiques/ethnographiques et musées d'art. En matière d'offre touristique, il ne faut pas faire abstraction du volet culturel. Les visiteurs d'aujourd'hui viennent pratiquer une activité de pleine nature mais recherchent également un enrichissement culturel. Les différents fonds sur le Pyrénéisme ne sont pas aujourd'hui valorisés.

Conclusions

De très nombreux partenaires étaient présents à cette première rencontre. Beaucoup ont pris la parole et ont exprimé leurs attentes. Dès la prochaine réunion, les axes stratégiques de la charte dans le domaine du tourisme durable devront être définis.

Pour cela, au regard des réflexions émises ce jour, il est proposé que lors de la prochaine réunion de travail, le concept de tourisme durable puisse être abordé.

Ainsi, l'ensemble des membres du groupe aura une vision commune du concept. La charte européenne du tourisme durable pourra être présentée afin que l'on puisse y puiser ce qui pourrait correspondre au territoire du parc national et au projet de charte.

Enfin, pour construire une complémentarité entre la charte et les démarches d'ores et déjà entreprises, il est envisagé que le Pays des vallées des Gaves et le Conseil Général des Hautes-Pyrénées puissent présenter les pôles touristiques et la stratégie du Pays.

Au regard de cette méthodologie et de ces expériences, il semblerait alors possible de définir les premiers axes stratégiques de la charte.

La prochaine réunion se tiendra début le 08 février 2010.